L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 2 AVRIL 1890.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UNE personne de couleur, d'un âge mûr, pouvant donner les meilleures recommandations, et habituée à voyager, offre ses services à une famille qui voudrait s'absenter de la Nouvelle-Orléans et aller soit au Nord soit en Europe. S'adresser par lettres aux initiales A. B. au bureau de l'Abeille. 25 mars—1 mois

A VENDRE.

Cinquante Chevaux du Texas W[illegible] domptés et indomptés, nouvellement arrivés, coin Washington et Baronne.
1 avril—7f

ON DEMANDE.

IMMEDIATEMENT des couturières ayant travaillé à la main ou à la machine dans la fabrication des chemises d'homme. S'adresser: E. Bouillon 123 rue Dumaine.
1er avril—2f

Immédiatement—Faiseuses de basques et de jupons, 3 Bourbon. 1er avril—

Une jeune gardienne d'enfants; s'adresser au Bureau de l'Abeille. 1er avril—

UNE jeune fille—française, pour avoir soin d'un enfant 945 Camp.
26mars - 1mm.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le deuxième District.

Paul Albert Bacas vs Alexandre Louis Barthélemy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,318—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 19 avril 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

La une propriété (ci hypothéquée) de:

Trois certains terrains ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Ursulines, St-Philippe, Lopez (ci devant Troisième) et Rendon (ci devant Deuxième) désigné par les numéros 1, 2 et 3 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 septembre 1858 et déposé en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire de cette ville, comme le plan No 53 dans le livre des plans No 1. Les dits terrains ayant un pied américain les dimensions suivantes, savoir:

Le terrain No 1, trente-trois pieds, sept pouces et deux lignes de façade rue Rendon, trente trois pieds huit pouces à l'arrière sur cent cinquante quatre pieds, deux pouces de profondeur;

Le terrain No 2, trente-trois pieds, neuf pouces et une ligne de façade rue Rendon, sur cent cinquante quatre pieds, deux pouces de profondeur, entre lignes parallèles; et

Le terrain No 3, trente-trois pieds, neuf pouces et deux lignes de façade rue Rendon, trente trois pieds huit pouces de largeur à l'arrière, sur cent cinquante-quatre pieds, deux pouces de profondeur.

La dite propriété fut acquise par le défendeur de Q. Miller, par un acte exécuté pardevant A. Dreyfous, notaire en cette ville, le 11me jour de mars 1869.

La détentrice de l'usufruit de la propriété ci-dessus décrite étant une veuve de soixante ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
18mars—18 25—1 8 15 19avril

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Zachary Taylor Heap.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Lne., No 29,431—Division C.

LES créanciers de la succession ci-dessus sont prévenus de se faire connaître et de présenter un compte de leurs réclamations respectives, ainsi que les titres sur lesquels elles reposent, au bureau de M. A. L. Tissot, avocat, No 52 rue Bienville. Les débiteurs de la dite succession sont invités à se rendre au même bureau et à acquitter le montant de leur dette.

JAMES McG. HEAP,
1er avril—1, 5, 10. Administrateur.

Succession d'Henri Joliseaint.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,700—Division A.—Attendu qu'Alphonse Jolisaint a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henri Jolisaint décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
28 mars—26 30—avril 4. Greffier.

Succession de Adèle Alzar, veuve de P. T. Faure.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,424—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Albert Bacas, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 mars—26 30—4 avril. Greffier.

Succession de Jas. F. Fowler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,690—Division C.—Attendu que James K. Westerfield a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu James F. Fowler, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 mars—25 29—avril 3

Succession de Michael Kain.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,306—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vissel, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
25 mars—25 29 3 avril. Greffier.

Successions de Antonio Canet et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,252—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph [illegible], ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
26 mars—26 30—4 avril. Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,787—Pat King vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire soit acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du dit insolvable soit tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire le 3me jour de mai 1890 à 11 heures A. M., afin que le dit pétitionnaire soumette à ses créanciers ses affaires, obtienne d'eux sa décharge de dette, et qu'un syndic soit nommé, et que toutes autres affaires soient considérées relativement aux biens et affaires du dit insolvable comme le déterminent les dits créanciers, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou la propriété du dit pétitionnaire soient suspendues; et que Henry Heidenhain, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouv. lle-Orléans, 1er avril 1890.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme
Jas. D. RANKIN, Député-Greffier.
2avril—2 17—3mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 29,776—Division D.—Rochester & Hodgson vs leurs créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison commerciale de Rochester & Hodgson et de John J. Rochester et Joseph C. Hodgson, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Robert F. [illegible], notaire à son bureau, dans la bâtisse Morris, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI 5me jour de mai 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur la demande de la décharge des pétitionnaires et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes ou les biens des dits pétitionnaires soient suspendues et que Bernard McCloskey, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle Orléans, 31 mars 1890.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme
JAS D. RANKIN Député Greffier.
1er avril—1,15,30

Jacob Van Wickle vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,025—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John R. Picton, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
29 mars—29—avril 2 6 Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—George Ellis vs. ses créanciers, No 29,743, Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire George Ellis soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire en cette ville, le MERCREDI, 30me jour d'avril 1890, à 11 heures A. M., dans le but de voter sur sa demande pour un répit de deux et trois ans, sans intérêt, et que les créanciers soient dûment notifiés à assister à la dite réunion et que le but de la dite réunion soit dûment publié, et que Johnson Armstrong, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 27 mars 1890.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
29 mars—29 avril 13 29

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous tirés en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en connoissance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 AVRIL 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,	....	100,000
1 Lot de..	50,000,	.....	50,000
1 Lot de..	25,000,	.....	25,000
2 Lots de..	10,000,	.....	20,000
5 Lots de..	5,000,	.....	25,000
25 Lots de..	1,000,	.....	25,000
100 Lots de..	500	.....	50,000
200 Lots de..	300,	.....	60,000
500 Lots de..	200,	.....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de...	$500,	soit.....	$50,000
100 Lots de...	$300,	.. ..	30,000
100 Lots de...	$200,	.. ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit.....		$99,900
999 Lots de $100,	.. ..		99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, et pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser: à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

ASSURANCES

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Vingtième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 décembre 1889:

Primes d'incendie...	$278,621 04	
Primes de rivières...	51,182 26	
Primes maritimes...	11,142 91	
Primes non acquises, 31 décembre, 1888..	85,501 30	
		$426,447 51
A déduire—		
Primes remboursées.	$25,797 98	
Réassurances.......	45,269 07	
Primes non acquises, 31 décembre, 1889.	114,844 53	
		185,912 18
Primes nettes acquises....		$240,535 33
A ajouter intérêt,....		32,529 10
Total des recettes....		$273,064 43
Moins—		
Pertes par le feu, payées.....	$89,794 41	
Pertes de rivières payées.....	16,150 79	
Pertes maritimes payées.....	699 99	
Pertes non payées...	17,841 99	
Dépenses de bureau, d'agences et autres, et de taxes et licences en Louisiane et autres Etats.....	44,931 28	
Commissions......	35,541 02	
		204,959 48
Profits nets......		$68,104 95

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans.	$62,420 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane...	193,640 00
Actions de banques et autres.....	369,280 00
Billets à recevoir.....	3,383 30
Argent comptant.....	29,208 77
Propriétés foncières.....	25,839 10
Primes en voie de collection.....	54,774 17
	$738,545 34

PASSIF.

Capital-actions.....	$375,000 00
Réservé pour primes non acquises.	114,844 53
Réservé pour pertes non payées.	17,841 99
Réservé pour taxes et licences non payées.....	3,724 55
Réservé pour réassurances de rivières.....	5,310 34
Dividendes.....	18,750 00
Surplus.....	203 073 93
	$738 545 34

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans,

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 21me jour de janvier 1890.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 20 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1889) CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital-actions de la Compagnie, et de passer $52,963 21 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	Jas. McConnell,
Geo. W. Sentell,	C. M. Soria,
I. L. Lyons,	Walter C. Flower,
W. B. Thompson,	Jos. Vignes,
Frederick Wing,	A. Xiques,
T. L. Macon,	J. M. Walsh,
N. Landry,	T. S. Waterman,
Chas. Holloway,	P. Werlein,
F. J. Odendahl,	A. M. Silbernagel,
W. G. Wheeler,	G. A. Baldwin,
J. M. Frankenbush,	C. Hernandez,
Simon E. Marx,	A. M. Delavallade,
P. J. Cockburn,	A. H. May, Jr.,
H. T. Cottam,	W. A. Roy,
J. A. Brasselman,	Lloyd R. Coleman.

1er mars—1m

LE NOUVEAU-MONDE,

Journal hebdomadaire illustré.

Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Politiques, Finances.

Le seul journal illustré français publié aux Etats Unis.

Bureau et Rédaction:
290 BROADWAY, NEW-YORK.

Abonnements, 3 mois, $1 50 6 mois, $2.75 1 an $5 11 mars—D&W

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans

POUR 1890-91,

Est en voie de préparation par Soards.

Un Annuaire renfermant un choix de noms de tous les propriétaires fonciers et personnel libre[illegible] judiciairement l'Argent et dont il sera à désirer de faire la connaissance et d'obtenir le patronage.

La valeur de cet ouvrage, où on pourra trouver 10,000 noms choisis, arrangés en ordre alphabétique et en ordre indiquant les adresses—rue et numéro—est apparente à tout le monde.

On y trouvera également bien d'autres renseignements utiles et intéressants trop nombreux à énumérer ici. Le livre, dont sur tranches, sera relié avec goût, sa couverture de drap bleu en relief où on fera un ornement dans un salon aussi bien qu'une utilité dans une maison de commerce.

Le prix de la souscription à l'ouvrage est de $3 et on n'en pourra obtenir d'exemplaires qu'à la condition d'en faire la demande d'avance. Envoyez à l'éditeur vos commandes par lettres ou cartes postales le plus tôt possible. Toutes les personnes qui ont reçu des circulaires et des blancs de souscription, voudront bien les signer et les envoyer promptement à leur obligé

L. SOARDS, Editeur.
5 Place Commerciale, coin de la rue du Camp. 15 mars—

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS.

In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

COPYRIGHTS for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address

MUNN & CO., Patent Solicitors.
GENERAL OFFICE: 361 BROADWAY, N. Y.

Dr J. B. PEREZ,

Médecin et Chirurgien,

Ayant une expérience de 25 années pour le traitement et la cure de toutes les maladies des

Organes Génito-Urinaires,

Et des maladies provenant de débilité nerveuse ou physique, causée par l'âge avancé ou des abus de jeunesse. Maladies chroniques soignées avec succès. La maladie de Bright, la Gravelle, le Catarrhe de la vessie, l'Ecoulement, la Spermatorrhée et tous les désordres d'un caractère privé sont traités sans usage de mercure ni d'aucune drogue nuisible à la santé. Cures assurées. Rétrécissements de l'urètre. Maladies et irrégularités des femmes promptement guéries. On peut se procurer au bureau du Dr Perez, 15 rue des Remparts côté sud, près Canal, les pilules dites: "Dr Perez Female Regulating Pills," et le "Female Regulating Elixir," les remèdes les plus efficaces pour guérir toute espèce d'irrégularités de femmes.

"Consultations gratuites."

18 déc—1 an

Mairie de la Nlle-Orléans.

Hôtel de Ville, 14 mars 1890.

UNE récompense de $1,000 sera payée pour l'arrestation et la condamnation de toute personne coupable du crime d'incendie dans les limites incorporées de la ville.

JOS. A. SHAKSPEARE,
21 mars—1 m. Maire.

Magasin du Bon Marché

F. ADRIEN BRUNET

Horloger, Bijoutier, Joaillier,

—Marchand de—

Montres, Pendules, Orfèvrerie, Lunettes, Diamants et Bijouterie de toute description.

133 - RUE ROYALE - 133

Cannes et ombrelles à pommes d'or et argent. Achat et échange de vieil or et argent. Montres et Bijoux de toutes sortes réparés par des ouvriers compétents.

14 déc—1 an

AVIS.

Jusqu'au 1er mars 1890, je continuerai à donner un portrait crayon 14x17 bien fini avec chaque douzaine de photographies de première qualité à $3.25.

Procurez vous des billets des solliciteurs de l'établissement ou au Studio,

183 rue du Canal
—ET—
21 rue Hôpital.

EUG. SIMON.
15 mai—1an Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'élégant Cottage de Résidence No 356 rue du Camp;

La propriété "Moulins Mariposa", Rues Peters, St-Joseph et Commerce;

Terrains convenables pour y bâtir, Rues Deuxième et Troisième,

—ET—

Des propriétés améliorées, Rues Delord et Pearl et à Covington, Lne.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 3 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles en vertu d'un arrêt de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 25 mars 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

L'élégant cottage de résidence, No 356 rue du Camp, dans le carré d'ilet borné par les rues Camp, Magazine, Erato et Thalie. Le terrain se compose de **trois terrains**, Nos 6, 7 et 8, qui se touchent et mesurent chacun, 21 pieds de façade rue du Camp sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles avec allée commune à l'arrière ouvrant rue Thalie. Le cottage est à distance de la rue, à un grillage en fer sur sa devanture jardin, plate-bandes devant et sur les côtés. Au rez-de-chaussé il y a un corridor, trois grands appartements, chambres à bois de charpente et à outils, sections pour charbon et coke, offices, etc.; cuisine avec "range" et bouilloire, corridors pour domestiques, caves, chambres à blanchissage avec bailles stationnaires, quatre citernes, quatre hydrants, deux écuries, remises pour voitures et harnais, cabinets d'aisance, jardins, gazons. Au premier étage, galeries, corridor central, salon double à arche, chambre à musique, salle à manger se touchant et séparées par des portes à glaces, cave pour mise en bouteilles, chambres à domestiques, etc, d'un côté, et deux chambres à coucher, bibliothèque chambre à bain, etc., de l'autre. Au second étage, corridors, six belles chambres à coucher, trois chambres pour y mettre bois et malles, chambre à bain, cabinets d'aisance, etc. Tous les manteaux de cheminées sont en marbre ou en tuiles et se[illegible] modernes, avec étagères, tous les âtres ont des fleurs laissant tomber les cendres sous la maison. Eaux chaude et froide dans toute la maison. Tapisserie jolie, neuve, de bon goût. Cette charmante propriété doit être examinée pour être appréciée. Des cartes pour la visiter peuvent s'obtenir des encanteurs.

2° **La propriété "Moulins Mariposa", dans le carré d'ilet borné par les rues St-Joseph, Sud Peters, Julia et Commerce**, composée de **douze terrains avec améliorations**, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 les lettres A et B et les Nos 111, 112, 113 et 114, sur un plan et un certificat d'examen de Louis H. Pilié, voyer de la ville, le 16 juin 1883, lesquels terrains se touchent et mesurent ensemble, 136 pieds de façade rue St Joseph, 138 pieds 7 pouces et 2 lignes de façade rue Commerce, formant l'angle des rues St Joseph et Commerce, 69 pieds 2 pouces de façade rue Sud Peters, 100 pieds de profondeur du côté supérieur vers la rue St Joseph, avec usage d'une allée en commun du côté de la rue St Joseph; et 230 pieds 4 pouces et 4 lignes de profondeur du côté de la rue Julie, s'étendant à travers le dit carré d'ilet de la rue Sud Peters à rue Commerce, constituant une superficie totale d'environ 50,000 pieds carrés. Les améliorations sont un immeuble à un lieux et trois étages convenable pour manufacture et entrepôts.

3° **Trois terrains** avec améliorations dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues **Tchoupitoulas, Delord, Calliope et Pearl**, désignés par les Nos 4, 6 et 9 qui se touchent et mesurent, au pied américain, comme suit:

Le terrain No 5 a 21 pieds de façade rue **Pearl**, le même étendue à l'arrière et 80 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 6 mesure 21 pieds de façade rue **Pearl**, 83 pieds 6 pouces de profondeur du côté de la rue Delord et le séparant des terrains Nos 8 et 9, 18 pieds 6 pouces sur une ligne intérieure parallèle à la rue Pearl, puis 2 pieds 10 pouces sur une ligne s'étendant perpendiculairement vers la rue Pearl, puis 2 pieds 6 pouces sur une autre ligne parallèle à la rue Pearl, et 80 pieds 8 pouces de l'autre côté le séparant du terrain No 5. Les améliorations sur les dits terrains comprennent une vaste bâtisse en **bois à deux étages** admirablement arrangée, contenant **une écurie moderne**, etc., louée à $25 par mois.

Le terrain No 9 forme l'angle des rues Delord et Pearl, et mesure 22 pieds 7 pouces et 6 lignes de façade rue Delord, 20 pieds 10 pouces et 4 lignes à l'arrière, 64 pieds 9 pouces de profondeur du côté de façade rue Pearl, et 73 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur de l'autre côté touchant au terrain No 8. **Les améliorations** comprennent un **cottage double** portant les Nos 62 et 62 1/2 rue **Delord**, loué $15 par mois.

4° **Onze terrains** dans le Quatrième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues **Chippewa, Fulton, St-Thomas, Deuxième et Troisième**, décrits comme suit: Nos 3 et 6 mesurent chacun environ 30 pieds 11 pouces de façade rue Troisième, sur environ 125 pieds 8 pouces de profondeur, les Nos 7, 8 et 9 mesurent chacun environ 33 pieds 5 pouces de façade rue Troisième, sur environ 126 pieds 7 pouces de profondeur. Le terrain No 9 formant le coin des rues Fulton et St-Thomas et Troisième. Les terrains Nos 10, 11 et 12 mesurant chacun environ 31 pieds 5 pouces de façade rue Deuxième sur 125 pieds 7 pouces de profondeur, le terrain No 10 formant l'angle des rues Fulton et St-Thomas et Deuxième et les terrains Nos 14 et 15 mesurent chacun 34 pieds 6 pouces et 4 lignes de façade rue Deuxième, sur environ 125 pieds 4 pouces de profondeur.

Ces terrains sont situés dans des quartiers populeux et respectables, près de "Clay Square" et de la ligne des chars de la rue Annunciation, et ils sont admirablement très élevés comme placement d'argent.

Propriété à Covington, Lne.

5° **Quatre terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans la ville de Covington, désignés comme les terrains Nos 1, 2, 3, 15 du carré d'ilet No 4, division St John; les dits terrains forment **l'angle des rues Rutland et New Hampshire** et mesurent 60 pieds de façade rue Rutland, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue New Hampshire. Le terrain No 3 mesure 30 pieds de façade rue Rutland, sur 120 pieds de profondeur, et le terrain No 16 mesure 60 pieds de façade rue New Hampshire sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sur le dit terrain ne consistent en une vaste bâtisse en brique convenable pour hôtel. La situation est centrale, tous les affaires ou pour résidence et à proximité de la gare du chemin de fer, et la maison est connue sous le nom de "Buck Hotel."

Termes et conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant, le reste des prix respectifs de l'adjudication à crédit de **un et deux ans** en billets des acquéreurs pour des sommes égales portant **8 pour cent d'intérêt par an** à partir du jour de l'adjudication jusqu'à maturité et ensuite jusqu'à ce qu'ils soient payés, garantis par l'en du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets, assurance de toutes les améliorations et transfert des polices d'assurances aux détenteurs des billets, ainsi que toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes de l'année 1890 sur les dites propriétés. Un dépôt de 10 pour cent sur l'adjudication sera exigé au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant James J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

1 avril—1 5 12 19 26 mai 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage à l'encan.

Succession de Lewis W. Thompson.

No 29,253—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—JEUDI, 10 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du et signé le 7 mars 1890, il sera vendu à l'enchère publique la propriété suivante, savoir:

Un morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Général Taylor, Carondelet, Baronne et Peniston, formant l'angle des rues Carondelet et Général Taylor et mesurant 103 pieds de façade rue Carondelet, sur 153 pieds de profondeur et façade rue Général Taylor.

Les améliorations comprennent un cottage à un étage avec mansarde corridor au centre, et portant le No 351 de la rue Carondelet.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes de cette année 1890 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant André Horo, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 mars—9 16 23 30—avril 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Double No 633 rue des Remparts.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu de deux ordres de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signés le 20 mars 1890, et rendus dans les affaires des successions de William Henry Schroeder, No 29,234, et de Mme Louise Steinlocker, veuve de William Henry Schroeder, No 29,180, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues Remparts, Enghien, Bons-Enfants et Port; le dit lot est le No 4 et mesure en mesure américaine 29 pieds de façade à la rue des Remparts sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double en bois à un étage, connu comme le No 633 rue Nord Remparts.

Termes.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes pour 1890 et déposera 10 pour cent à la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. Morgan Gurley, notaire.

24 mars—23—avril 5 12 19 26

Nettoyage de la ville.

Des listes de souscription pour le nettoyage de la ville sont déposées:

Au bureau du Times-Democrat,
Au bureau du Picayune,
Au bureau de l'Abeille,
Au bureau du Journal Allemand,
Au bureau du Daily States,
Au bureau du City Item,
Au Board of Trade,
Au Cotton Exchange,
Au Mechanics, Dealers and L[illegible] men's Exchange,
Au Sugar Exchange,
A la Chambre de Commerce,
A l'Association Maritime.

M. John W. T. Leech est autorisé à solliciter des souscriptions.

On peut, sans attendre le solliciteur, envoyer directement sa souscription à M. Albert Baldwin, trésorier (New Orleans National Bank).

R. M. WALMSLEY,
Pour le Comité des Citoyens.
EDWARD FENNER,
Pour le Comité de Surveillance.

1er mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double No 314 rue Magazine,

Ayant deux vastes terrains.

E. H. Sterry vs J. C. Howard.

Vente pour effectuer un partage.

A crédit à longue échéance.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, premier district de cette ville en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, Dossier No 17,127 dans l'affaire d'Ephraim H. Sterry vs Joseph C. Howard, jugement rendu et signé le 11 février 1890; aussi conformément à deux ordres homologuant la recommandation de deux réunions de familles tenues pardevant N. B. Trist, notaire, et daté respectivement du 5 février 1890 et du 21 mars 1890, par le même juge, il sera vendu à l'encan:

Une certaine partie de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Clio et Erato, désignée par le No 9 du carré d'ilet No 139, laquelle mesure 60 pieds français sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, mesure américaine, de façade rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds français ou 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, mesure américaine, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent un **cottage double en bois** portant le No 314 rue Magazine ayant 4 chambres et une cuisine de chaque côté, citerne, hydrant; et **une bâtisse en bois à un étage** sur la façade du terrain, et **une bâtisse en bois à deux étages** ayant 4 chambres à l'arrière du terrain. Le tout conforme au plan qui peut être vu au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit, 7 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité. Le solde à crédit devra être divisé en coupons à la convenance des parties intéressées, de même que l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1890 en sus du prix de l'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

L'acte de vente pardevant N. B. Triste, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars—23, 30—avril 6, 13, 20, 26.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage en bois recouvert en ardoises rue Laurel,

Entre les rues Joseph et Octavia, avec deux lots de terre.

Succession de Mme Elizbeth Heisel, femme décédée de Joseph Coleman.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—le SAMEDI 26 avril 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E., daté le 20 mars 1890, Dossier No 29 349, pour le compte de la succession de Mme Elizabeth Heisel, femme décédée de Joseph Coleman, il sera vendu à l'encan:

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annunciation (anciennement Jersey), Joseph et Octavie, désignés par les Nos 14 et 15 contigus l'un à l'autre et mesurant chaque 30 pieds 10 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, d'après un plan à l'endroit de la vente.

Les améliorations comprennent **un joli cottage neuf en bois et recouvert en ardoises**, avec 4 chambres, cuisine, etc., un **magasin en bois** adjacent au cottage.

Termes et conditions—Comptant en payé comptant sur les lieux. Le paiement d'[illegible] les taxes pour 1890 en sus du prix de l'enchère.

Acte de vente pardevant Jos D. Taylor, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 mars—23 30—6 13 20 26 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux maisons de résidence en briques à deux étages, couvertes en ardoises.

Nos 273 et 275 rue Poydras, entre Bassin et Franklin.

Succession de Philip McGivney et épouse.

A crédit de longue échéance, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau No 13 rue Carondelet.—Le SAMEDI 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 12 mars 1890 pour le compte des successions de Philip McGivney et de Anne Myers, son épouse, tous deux décédés, Dossiers Nos 16 684 et 26 27[illegible] consolidés à l'enchère publique, il sera vendu:

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Bassin et Franklin, désignés par les Nos 273 et 275 lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 273 mesure 19 pieds de façade rue Nord Poydras 19 pieds 7 pouces de largeur à l'arrière, sur une profondeur de 75 pieds 7 pouces sur la ligne la plus rapprochée de la rue Franklin, et 62 pieds 10 pouces du côté opposé, côté de la rue du Bassin.

Le terrain No 275 mesure 20 pieds de façade rue Nord Poydras 18 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière sur une profondeur de 62 pieds du côté de la rue Franklin, et 61 pieds 9 pouces de l'autre côté. Franklin, et le terrain No 275, avec l'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur pour servir au dit terrain de derrière ladite allée avant 4 pieds 2 pouces de largeur et ouvrant sur le Bassin. Le tout conformément à un plan visible sur les lieux de la vente.

Les améliorations consistent en sur chaque terrain, une maison à deux étages en briques ayant au dessous du rez-de-chaussée [illegible] rue Poydras et située presque en face du marché Poydras.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à un et deux ans de crédit pour tous les billets d'intérêt à partir du jour de la vente et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant en outre les taxes de 1890 et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux.

Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

16 mars—16 23 30—avril 6 13 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une villa confortable à Lewisburg, Louisiane, sur le lac Pontchartrain.

Succession de Alphonse E. Bignon, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 19 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 10 mars 1890, Dossier No 22 373 pour le compte de la succession de A. E. Bignon, décédé, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le village de Lewisburg, paroisse St-Tammany en cet Etat, désignés par les numéros 11 et 12 sur un plan du dit village, par Bougerol, voyer, en date du 14 mars 1834, lesquels se touchent et mesurent chacun un demi arpent de façade sur l'avenue du lac, sur une profondeur de sept arpents et cinquante pieds, entre lignes parallèles et bornés en arrière sur l'avenue Columbus et contigus à la propriété Holloway & Seymour.

Les améliorations consistent en **un cottage en bois élevé**, ayant 6 ou 8 chambres, cuisine, office, etc., citerne et puits artésien, et est environ à un ilet de l'embarcadère du bateau à vapeur, la maison est en excellent état et est louée à J. J. Foucher, jusqu'au 1er mai 1890 au prix de $150 par an.

Conditions. Comptant en passant les titres. 10 pour cent payables comptant sur les lieux et les taxes de 1890 assumées en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Geo. W. Christy, notaire aux frais de l'acquéreur.

14 mars—16, 23, 30—avril 6, 13, 19.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

PRÈS DU MARCHÉ DRYADES.

Elégant magasin et résidence bien situé No 385 rue Dryades, près de la rue Thalie, attrayant, substantiel et rémunérateur.

Succession de G. F. Tapken.

No 26,312—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune—SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'enchère publique en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 14 mars 1890 et rendu dans la susdite succession.

Cet élégant magasin et résidence en briques à deux étages, solidement bâti, No 385 rue Dryades, entre Thalie et Erato (ilet borné par la rue Baronne) ayant une jolie véranda en fer, colonnes en fer et vitrines, linteaux et marches d'escalier en pierre sur la façade; grand magasin pourvu d'étagères, quatre chambres, escalier et grand vestibule à l'arrière indépendants du magasin, rendant privée cette partie de la propriété, cinq chambres, vestibule et galerie supérieure, citerne, maison à charbon et bois à deux étages, cour bien briquetée, etc. Toutes les chambres principales sont ornées de fresques et d'élégants lustres. Le lot mesure 26 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Dryades sur 87 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Dans le beau milieu de la localité des affaires actives aux alentours du Marché Dryades, sur le côté le plus favorisé de la rue, et avec un trafic constant et lucratif allant et venant constamment, cette magnifique propriété est un des placements de commerce des plus promettants que l'on puisse se procurer en cette ville et est un placement des plus favorables. Assurant de bons revenus et une permanence de valeur sans comparaison. Une des maisons des mieux bâties de la rue Dryades, avec belles fresques, appartements spacieux et plafonds hauts. Une occasion magnifique qui ne devrait pas être négligée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant hypothèque spéciale et lien du vendeur avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant J. Duvignaud, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 22 29—avril 6 12 19

Avis.

Application sera faite à la Législature, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.

26 mars—6 (en 30) S. R. KELF

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un droit de Patente.

Succession de Zachary Taylor Heap, décédé.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 12 AVRIL 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, près de la rue Gravier, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", daté le 31 mars 1890, Dossier No 29,431, pour compte de la succession de Zachary Taylor Heap, décédé, il sera vendu à l'encan:

Une moitié intérêt indivise dans une certaine patente pour une nouvelle et utile amélioration alléguée pour les "**fourneaux**" d'après des lettres patentées portant le No 419,478 données à August F. Slangerup et Zachary T. Heap leurs héritiers et leurs représentants, pour le terme de 17 ans, à partir du 14 janvier 1890, avec les droits exclusifs de faire usage et vendre la dite invention dans tous les Etats-Unis et les territoires, émise par le bureau de Patentes à Washington, D. C., à la date du 14 janvier 1890.

Termes Comptant sur les lieux.
2 avril—2 6 9 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un partage.

Magasins et maisons de résidence de valeur autour du Marché Dryades.

Trois magasins en briques à deux étages et trois maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière.

Coin S. E. des rues Dryades et Terpsichore, quatre magasins en briques à deux étages et quatre maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière.

Coin S. O. des rues Dryades et Terpsichore, quatre maisons de résidence en bois, Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades, entre Euterpe et Terpsichore.

Quatre magasins en briques à deux étages, Nos 450, 450 1/2, 452 et 452 1/2 rue Dryades, entre Euterpe et Terpsichore.

Deux magasins en bois à deux étages, coin N. O. des rues Dryades et Euterpe.

Une maison de résidence en bois à deux étages, Nos 151 et 153 rue Euterpe, entre Dryades et Remparts.

Dans l'affaire de Michael Stumpf et autres vs. Louisa Stumpf et autres.—Dossier No 29 643

Vente pour effectuer un partage.

A crédit de longue échéance. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS,—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A," rendu et signé le 25 mars 1890, Dossier No 29,643, dans l'affaire de Michael Stumpf et als vs Louisa Stumpf et als pour un partage, à l'encan, il sera vendu:

Trois magasins en briques à deux étages. Trois maisons de résidence en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Terpsichore.

1° **Deux terrains** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Terpsichore et Euterpe, désignés par les Nos 9 et 10, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 10 forme l'angle des rues Dryades et Terpsichore et mesure 23 pieds 10 pouces et 4 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur et façade rue Terpsichore de 1.8 pieds.

Le terrain No 9 mesure 26 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur d'environ 128 pieds.

Les améliorations consistent en **trois magasins en briques à deux étages couverts en ardoises**, portant les Nos 435 437 et 439 de la rue Dryades, occupés comme magasins au rez-de-chaussée, comme résidence à l'étage supérieur, chacun ayant 6 chambres avec installation à gaz, citerne, auvent, etc. Le tout en parfait état, loué jusqu'au 1er octobre 1890.

Aussi à l'arrière du terrain **trois maisons de résidence en bois à deux étages**, portant les Nos 316, 318 et 320 de la rue Terpsichore, ayant chacune 4 chambres, citerne, etc. Le tout rendant $225 par mois ou $2 700 par an. La propriété entière sera vendue en bloc.

Quatre magasins en briques à deux étages. Quatre maisons de résidence en bois à deux étages au coin Dryades et Thalie.

2° **Deux terrains** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Erato, Thalie et Melpomène, désignés par les Nos 5 et 6, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 6 forme l'angle des rues Dryades et Thalie et mesure 30 pieds de façade rue Dryades et sur une profondeur et façade rue Thalie de 120 pieds, 10 pouces et 5 lignes.

Le terrain No 5 mesure 30 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en **quatre magasins en briques à deux étages, couverts en ardoises**, portant les Nos 388, 388 1/2, 390 et 390 1/2 rue Dryades, ayant chacun six chambres, installations pour gaz, citerne, auvent, etc., aussi **quatre maisons de résidence en bois à deux étages à l'arrière** des terrains faisant face à la rue Thalie et portant les Nos [illegible], chacune ayant 4 chambres, citerne, etc. Une partie de la façade rue Dryades est louée. Toute la propriété rend $115 par mois ou $1740 par an et sera vendue en bloc.

Deux magasins en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Terpsichore.

3° **Un terrain** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Dryades, Remparts, Terpsichore et Euterpe, lequel mesure 24 pieds 11 pouces 3 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur et façade rue Euterpe de 62 pieds 2 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en

Deux maisons de résidence avec magasins en bois à deux étages au coin des rues Dryades et Euterpe et portant les Nos 451 et 453 de la rue Dryades et 1[illegible] rue Euterpe, avec installations à gaz, citernes, etc. Le tout loué jusqu'au 1er octobre 1890. Ces deux magasins seront vendus ensemble.

Les maisons de résidence doubles en bois à deux étages Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades.

4° **Deux terrains** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'ilet que les propriétés précédemment décrites et désignées par les Nos 3 et 4, lesquels sont contigus et mesurent chacun 32 pieds de façade rue Dryades sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en

Deux maisons de résidence et magasins doubles en bois à deux étages portant les Nos 440, 442, 444 et 446 rue Dryades, sud à locations, chacune desquelles a 8 chambres, installation à gaz, citerne, auvent, allées, cours pavées, etc., et seront vendues en bloc.

Quatre magasins en briques à deux étages: deux magasins en bois à deux étages; deux maisons de résidence en bois, à deux étages, au coin des rues Dryades et Euterpe.

5° **Trois terrains**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et carré d'ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désignés par les Nos 1, 2 et 3, lesquels se touchent et mesurent comme suit, savoir:

Le terrain No 1 forme le coin des rues Dryades et Euterpe, et mesure 31 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Dryades, sur une profondeur et une façade rue Euterpe, de 115 pieds, 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 2 mesure 32 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 115 pieds 10 pouces et 7 lignes.

Le terrain No 3 mesure 32 pieds de façade rue Dryades, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces et 3 lignes, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations de ces trois terrains consistent en: 1° **Quatre magasins en briques à deux étages recouverts en ardoises** Nos 450, 450 1/2, 452 et 452 1/2 rue Dryades, ayant de chaque côté au-dessous un magasin et 5 chambres, installation à gaz, citerne, auvent et allée à l'arrière, etc.

2° **Deux magasins et maisons de résidence en bois à deux étages, couverts en ardoises** Nos 454 et 456 (coin) rue Dryades, ayant chacun un magasin au-dessous et quelque 6 chambres, installations à gaz, citernes, auvents, etc, allée à l'arrière.

3° **Une maison double à deux étages en bois couverte en ardoises**, à l'arrière du terrain portant les Nos 151 et 153 de la rue Euterpe, et a de chaque côté 8 chambres, installations à gaz, citerne, auvent, allée, etc.

Ces magasins et maisons de résidence seront vendus séparément avec privilèges et sous des **sub-divisions et mesures** que l'on pourra voir à la vente d'après un plan de Edgar Pilié, voyer.

Le tout des mesures qui précèdent sont d'après des plans que l'on verra sur les lieux de la vente. La propriété pourra être visitée par les personnes qui en demanderont la permission écrite aux encanteurs, et tous les renseignements quant aux loyers, baux, etc., seront donnés au moment de la vente.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste en paiements égaux à 1 et 2 ans, avec 7 pour cent d'intérêt et tous les clauses usuelles de sécurité, partie du jour de la vente; la partie à crédit sera divisée en billets coupons à la convenance des parties intéressées. Les acquéreurs assumeront les taxes pour l'année courante 1890 en outre de leur enchère et feront un dépôt comptant de 10 pour cent.

Les actes de vente pardevant Jean Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 mars—26 30—avril 6 13 20 26

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de Jessie Noble.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.—No 29,165.

PAR STEPHEN J. DERBES, Encanteur—Bureau, No 45 rue Royale.—Il sera vendu, SAMEDI, 19 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la cour ci-dessus décrite—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de cette ville, connu comme Alger, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Bringier, Laurence et Franklin, et mesurant ensemble au pied américain, 220 pieds de face à la rue Hancock, 190 pieds de face à la rue Laurence, et 100 pieds de face à la rue Franklin, le tout plus ou moins, plus amplement décrits sur un plan d'Edgard Pilié en date du 12 mars 1890, maintenant à l'étude du notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1890, et un dépôt de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant T. A. Bakewell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 mars—1 sam

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées de valeur et inoccupées,

— DANS LES —

Quatrième et Sixième Districts,

Pour Effectuer un Partage.

Le Joli Cottage en Bois No 38 rue Adèle.

Le Cottage Double No 38 rue St-André.

Les Sept Maisons Simples et Doubles en Briques, Ecuries, Shops, etc., Nos 38 et 50 rue Rousseau.

La Propriété Commerciale de Valeur, Magasins, Entrepôts et Ecurie, Nos 484 et 490 rue Dryades, au coin de la rue Félicité.

Un Terrain Bon pour y Bâtir rue Première.

Six Terrains de Choix Convenables pour y Bâtir au coin des rues Laurel et Gén'l Taylor.

Quatre Demi-carrés d'Ilet, comprenant un Carré de Batture rues Water, Front, Tchoupitoulas, Jersey et Laurel, avec améliorations, Cour carrelée, Kilns, etc.

Un Carré d'Ilet de Choix rue Dryades, avec Vacherie et Cottage—en dehors des limites des vacheries.

Six Terrains avec Cottages à Carrollton, dans un bon voisinage.

Succession de Gerhard W. Frye, décédé.

— DANS L'AFFAIRE DE —

Dame Veuve Catherine Marie Hussmann, veuve de Gerhard W. Frye, vs Mme Regina Geyer et autres.

Dossier No 29,094, pour une Partition.

A Longue Echéance—A l'Enchère Publique.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, crieur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 3 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un et conformément à un jugement et à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu et signé le 2me jour de mars 1890, Dossier No 29 094, dans l'affaire de Dame Vve Catherine M. Frye vs Dame Regina Geyer et autres, pour un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

Quatrième District.

Cottage No 38 rue Adèle.

1° **Un terrain** No 1 ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilet No 31 borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et Tchoupitoulas, lequel mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Adèle, sur une profondeur de 159 pieds, 10 pouces et 3 lignes.

Les améliorations consistent en un **cottage en bois ayant 2 chambres** et une cuisine, etc., portant le No 38 de la rue Adèle.

Le cottage double No 38 rue St-André.

2° **Un terrain**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième district de cette ville, étant le terrain No 46 du carré d'ilet No 32 borné par les rues St-André, Adèle, Rousseau et Tchoupitoulas, lequel mesure 31 pieds de façade rue St-André, la même façade rue Adèle, sur une profondeur de 134 pieds 11 pouces entre lignes parallèles et s'étendant à travers le carré d'ilet de la rue St-André à la rue Adèle et faisant face de chaque côté des dites deux rues.

Les améliorations consistent d'un **cottage double en bois, couvert en ardoises** portant le No 38 de la rue St André et a 4 chambres de chaque côté, cuisine, citerne etc.

Nos de 38 à 50 rue Rousseau.

3° Cinq terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Quatrième District de cette ville dans le carré d'ilet No 37 borné par les rues Rousseau, Religieuses, Ste Marie et St-André lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain B 1 mesure 28 pieds de façade rue Rousseau sur une profondeur d'environ 85 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue St-André et environ 86 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue Ste Marie avec l'usage d'une allée de 12 pieds de largeur du côté le plus rapproché de la rue Ste Marie commune à ce terrain et aux autres (Nos 1, 2 et 3) les longeant.

Les terrains Nos 3 et 4 mesurent chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de façade rue Rousseau, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces.

Le terrain No 8 mesure 28 pieds 4 pouces de façade rue Ste Marie sur une profondeur de 120 pieds et 4 lignes.

Le terrain No 11 mesure 60 pieds de façade rue Rousseau, sur une profondeur de 180 pieds 11 pouces.

Les améliorations consistent des: **No 38 rue Rousseau, une écurie à deux étages en briques**, avec place pour 35 à 40 chevaux.

No 40 rue Rousseau, une forge en briques.

Nos 42 à 44 rue Rousseau, un cottage double en briques couvert en ardoises avec 2 chambres du chaque côté et citerne de chaque côté.

Nos 46, 48 et 50 rue Rousseau, trois cottages en briques couverts en ardoises, le tout sous une longue toiture. **Chaque** a 2 chambres, cuisine citerne etc.

Coin des rues Dryades et Félicité.

4° **Quatre terrains** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet No 292, désignés par les Nos 18, 19, 20 et 21, dans le carré d'ilet No 292 borné par les rues Dryades, Rampart, Félicité et St-André, lesquels se touchent et mesurent chacun, 28 pieds 9 pouces de façade rue Dryades; 27 pieds 3 pouces de profondeur à l'arrière, sur des profondeurs comme suit:

Le terrain No 18 a 119 pieds 5 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 17 et 113 pieds 11 pouces et 2 lignes sur la limite du terrain No 19.

Le terrain No 19 a 113 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 18, et 108 pieds 5 pouces sur la limite du terrain No 20.

Le terrain No 20 a 163 pieds 5 pouces de profondeur sur la limite du terrain No 19 et 102 pieds, 2 pouces et 7 lignes sur la limite du terrain No 21.

Le terrain No 21 a 102 pieds, 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la limite du terrain No 20, et 97 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur et de façade rue Félicité, le tout plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations consistent des

No 484 rue Dryades, coin Félicité—Un entrepôt en bois avec toiture en fer galvanisé.

No 486 rue Dryades—**Un magasin en briques à deux étages.**

No 488 rue Dryades, un magasin en briques à un étage.

No 490 rue Dryades—**Une écurie en bois couverte en ardoises**, toutes les et chacune des bâtisses de dépendances, citernes, auvents, etc.

Site propre pour y bâtir rue Première.

5° **Un terrain ou morceau de terre** vacant situé dans le quatrième district de cette ville, carré d'ilet No 157 borné par les rues Première, Philippe, Liberté et St David, étant le terrain No 8 et mesure 30 pieds de façade rue Première sur une profondeur de 91 pieds 3 pouces entre lignes parallèles sur un terrain élevé.

Coin des rues Laurel et Général Taylor, sixième district.

6° **Six terrains** situés dans le carré d'ilet No 151 anciennement No 12 borné par les rues Laurel, Jersey ou Annunciation, Général Taylor et Austerlitz, désignés par les Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

Les terrains Nos 16, 17, 18, 19 et 20 se touchent et mesurent, chacun, 30 pieds de façade rue Laurel, sur une profondeur de 125 pieds 2 pouces. Le **terrain No 21** touche et forme le **coin des** rues Laurel et Gen'l Taylor, et mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de façade rue Laurel, sur une profondeur et façade rue Gen'l Taylor de 126 pieds 2 pouces et 4 lignes; 125 pieds 2 pouces sur la limite du terrain No 20, et 43 pieds 11 pouces et 7 lignes de largeur à l'arrière.

Ilet de batture de choix, rues Front et Léontine.

7° **Un morceau de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet lettre C borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et la rivière Mississipi, lequel mesure ensemble 246 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Front; 217 pieds de façade rue Léontine, et est borné sur sa face par la rivière Mississipi et du côté supérieur par le reste du carré, ensemble **avec tous les droits d'atterrissement, de batture et d'alluvion** y attachés, etc. Sur cette propriété il y a un grand nombre d'**auvents en briques** et un **Pit Shed.**

Rue Tchoupitoulas (côté sud).

8° **Un morceau de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'ilet borné par l'avenue Peters et les rues Levée ou Tchoupitoulas, Front et Léontine, lequel mesure 232 pieds 9 pouces de façade rue Levée, 244 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Front, 284 pieds de façades rue Léontine, et du côté supérieur par le **reste** du carré d'ilet.

Les améliorations consistent de:

Un cottage double en bois, ayant 5 chambres de chaque côté, **une écurie à deux étages en bois**, 2 briqueteries, 3 citernes, barrières et dépendances.

Rue Tchoupitoulas (côté nord)

9° **Un morceau de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet No 7, borné par l'avenue Peters et les rues Léontine Levée, ou Tchoupitoulas, et Jersey ou Annunciation, lequel mesure, ensemble 230 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Levée, 217 pieds 9 pouces et 6 lignes rue Jersey, 354 pieds 6 pouces de façade rue Léontine, et du **côté supérieur**, par le reste du carré, et est subdivisé en 21 terrains du No 1 au No 21, inclusivement.

Les améliorations consistent de **un cottage double en bois**, ayant 3 chambres, citerne, etc., de chaque côté; le terrain est partiellement en culture.

Rues Jersey et Laurel.

10 **Un morceau de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, carré d'ilet No 10 borné par l'avenue Peters et les rues Léontine, Jersey et Laurel, lequel mesure ensemble 215 pieds 9 pouces et 1 ligne de façade rue Jersey, 203 pieds de façade rue Laurel; 260 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Léontine, et du côté supérieur, par le reste du carré et est subdivisé en 15 terrains du No 1 au No 15 inclusivement.

Les améliorations consistent de:

Un cottage double en bois ayant 3 chambres, citerne, avents de chaque côté, barrières, etc., la terre est en culture.

Carré d'ilet rue Dryades, en dehors des limites des vacheries.

11° **Le carré d'ilet entier**, subdivisé en dix terrains, situé dans le Sixième District de

---

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

cette ville, étant le carré No 84, borné par les rues Dryades, St Denis, Bordeaux et Upperline lequel mesure ensemble 115 pieds 1 pouce de façade rue Dryades; 74 pieds 8 pouces de façade rue St-Denis; 300 pieds de façade rue Bordeaux et 302 pieds 6 pouces de façade rue Upperline.

Les améliorations consistent de:

Un cottage double en bois, ayant 6 chambres, citernes, auvents, etc., et **une écurie commode**, etc., occupée comme vacherie où sont 30 ou 40 vaches.

Cette propriété est juste en dehors des limites des vacheries que le Conseil Municipal vient d'établir et n'aura pas à être déplacée.

A Carrollton.

12° Six terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, carré No 67 A, lequel est borné par les rues Cambronne, Jefferson, Cinquième et Jeannette, et sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 24, lesquels se touchent et mesurent comme suit:

Les Nos 1 à 5 inclusivement mesurant chacun 30 pieds de façade rue Cambronne, sur une profondeur de 120 pieds. Le terrain No 1 forme le coin des rues Cambronne et Cinquième.

Le terrain No 24 mesure 30 pieds de façade rue Cinquième, sur une profondeur de 150 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de:

Une maison-cottage en bois, citerne, auvents, etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues conformément à des plans et des subdivisions qui peuvent être vus sur le lieu de la vente. On pourra visiter les propriétés en se munissant d'une carte des encanteurs; et tous les renseignements relatifs aux baux et aux locations seront donnés de l'estrade de l'encanteur le jour de la vente.

Termes et conditions—Un quart ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit à partir du **jour de la vente**, garanti par lien du vendeur, hypothèque spéciale et toutes les clauses de sécurité. Les paiements à échéance seront divisés en billets coupons à la convenance des parties intéressées. Les billets sauvegardant les intérêts des mineurs (soit 1/10 du tout) portant intérêt de 6 0/0, et l'intérêt des majeurs (soit 9/10 du tout) portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente. Les divers acquéreurs assumeront en sus de leurs enchères, les taxes de l'année courante 1890, et feront un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux, au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

30 mars—avril 6 13 20 27—mai 3

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Stocks de Banques, de Chemin de Fer, d'Assurances et autres.

Succession de F. Berge.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 26 676.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 5 avril 1890, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 19 mars 1890 pour le compte de la dite succession—

1° 57 actions du fonds capital de l'Union Sanitary and Excavating Company.

2° 84 actions du fonds capital du Crescent News and Hotel Company.

3° Cinq actions du fonds capital du Gulf Railroad Company.

4° 20 actions du fonds capital du Firemen's Insurance Company.

5° 25 actions du fonds capital du Bank of Commerce of New Orleans.

6° 28 actions du fonds capital du Pelican Brewing Company.

7° 20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company.

8° 7 actions du Franklin Temperance Hall Association of New Orleans.

Conditions—Comptant avant le transfert.

22mars—22 26 et à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième et Troisième District.

Succession de Hermann H. Patemann.

No 29,030—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

Succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann.

No 29,0[illegible]—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division [illegible]

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 12 avril 1890, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division "D" pour la paroisse d'Orléans, en date du 1 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Mme Wilhelmina Finke, femme décédée de H. H. Patemann, et en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 1 mars 1890, dans l'affaire de la succession de Hermann H. Patemann, les propriétés suivantes, pour le compte des dites successions à savoir:

Premièrement—Sept certains lots ou portions de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans l'ilet compris entre les rues St-Louis, Prieur, Johnson et la Promenade Carondelet, lesquels lots ou portions de terre sont désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, et G, sur un plan dessiné par J. A. D'Hemécourt, voyer de ville, en date du 15 avril 1870 et annexé à un inventaire déposé en l'étude de Jos D. Taylor, notaire, février 1870, décrits comme suit:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A et formant l'encoignure des rues St-Louis et Prieur et mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis entre lignes égales et parallèles et une profondeur de 96 pieds sur la rue Prieur, le lot a droit d'usage d'une allée de 3 pieds de largeur avec le lot B adjacent.

Les améliorations consistent en un joli cottage double, couvert en ardoises, avec trois chambres et cuisine de chaque côté, caves, lieux d'aisances, hangars etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre "B" mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue St-Louis sur une profondeur de 96 pieds entre lignes égales et parallèles. Le dit lot B a le droit d'usage en commun d'une allée de 3 pieds de largeur avec le dit lot "A".

Les améliorations consistent en un joli cottage de 3 chambres et cuisine et de chaque côté, caves, lieux d'aisances, connu par le No 354 rue St-Louis.

3° Un certain lot de terre désigné par la lettre C et mesurant 45 pieds de face sur la rue St Louis sur une profondeur de 68 pieds entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre désigné par la lettre D et mesurant 31 pieds de face à la rue St Louis, 31 pieds 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 69 pieds 0 pieds 4 lignes sur la ligne sur le côté plus près de la rue Johnson.

5° Un certain lot de terre désigné par la lettre E, et mesurant 31 pieds de face à la rue St Louis, 31 pieds 4 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 111 pieds 6 pouces et 6 lignes sur le côté du lot D, et 116 pieds 9 pouces de profondeur sur le côté du lot F.

6° Un certain lot de terre désigné par la lettre F, est un lot en portion triangulaire de terre et mesure 42 pieds 9 pouces 5 lignes de face à la rue St Louis, 116 pieds 9 pouces sur le côté près de la rue Prieur et 124 pieds 3 pouces et 7 lignes sur le côté opposé près de la rue Prieur et Louis et obliquant vers la rue Prieur, la et elle réunit la ligne du côté opposé qui forme un triangle.

7° Un certain lot de terre désigné par la lettre G et mesurant 36 pieds 11 pouces de face à la rue Prieur, 31 pieds 4 lignes de largeur sur le fond et 111 pieds 2 pouces sur le côté près de la Promenade Carondelet, 111 pieds sur le côté opposé près de la rue St Louis. Les améliorations consistent en une écurie avec six étables ou plus.

Secondement—8° Six certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés sur le Chemin de Gentilly, dans le fond du Troisième District de cette ville, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq et six sur un plan dressé par Adolphe Knell, le 4 juin 1874, déposé en l'étude de F. E. Laresche, ancien notaire en cette ville, compris entre le Chemin de Gentilly, la Grande Route St Jean, le Chemin de la Crête, la rue Septième et le Canal conduisant au Bayou Sauvage. Les dits lots mesurent, au pied américain, conformément au dit plan, comme suit, à savoir: Le lot un étant une pointe et formant un triangle rectangulaire, 99 pieds 4 pouces 6 lignes de face au Chemin Gentilly, 110 pieds 2 pouces de face au dit canal, 62 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No. Le lot No 2 mesure 26 pieds 6 pouces 5 lignes sur le Chemin Gentilly, 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, 62 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 1, 81 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No 3, le lot No 3 mesure 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au dit Chemin Gentilly, 32 pieds 4 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No deux, 99 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur du côté du No 4. Le lot No 4, 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly 32 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond. 99 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No trois, 118 pieds 5 pouces 5 lignes du côté du lot No cinq. Le lot No 5, 26 pieds 6 pouces 5 lignes de face au Chemin de Gentilly, 32 pieds 4 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 118 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté du lot No quatre, 136 pieds 11 pouces 4 lignes du côté du lot No six. Le lot No 6, 26 pieds 6 pouces 7 lignes de face au Chemin de Gentilly, 21 pieds 1 pouce 7 lignes de largeur dans le fond sur une première profondeur, et 9 pieds 5 pouces sur une seconde profondeur, 136 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur du côté du lot No Cinq, 129 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur du côté le plus rapproché de la Grande Route St-Jean.

Les améliorations consistent en une bonne maison à double corps de logis, couverte en ardoises, ayant environ trois chambres de chaque côté, avec hangars, citernes, lieux d'aisances, etc.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

8mars—8 15 22 29—avril 5 12

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple rue St-Antoine, troisième district.

A l'encan pour du comptant—Succession de Anna Smith, épouse décédée de R. Mascaro.

Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans—Division C—No 11,392.

PAR A. BRIGNONI, encanteur—Bureau 38 rue Royale—SAMEDI, 19 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, et signé le 10 mars 1890 il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville carré d'ilet borné par les rues Morales, Urquhart, St Antoine et Bagatelle, et mesurant trente pieds de façade rue St-Antoine, sur soixante pieds de profondeur, mesure américaine, et faisant partie de le plan primitif 347 du carré No 32 sur un plan de Jos. Pilié, voyer de la ville, le 14 sept. 1809, et déposé en l'étude de F. de Armas ancien notaire. Les améliorations comprennent un cottage simple avant trois chambres office cabine, galerie latérale, citerne, cabinet d'aisances, etc.

Conditions—Comptant; dix pour cent déposé sur les lieux pour rendre certaine la vente. Les taxes de l'année courante 1890 payables par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jno. R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.

10 mars—10 19 26 29 avril 5 12 19

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Epiceries, Vins, Liqueurs, Installations, Etc., Etc.

Vente provisoire de syndic dans l'affaire de Patrick King vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E—No 29,737.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI 5 avril 1890, à 11 heures A. M., au local, coin des rues Johnson et Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite cour, de date du 1er avril 1890, je procéderai à la vente du contenu des dites épiceries, consistant en un assortiment génér[al] d'épiceries, vins, liqueurs, comptoirs, étagères, etc.

Le tout sera vendu en bloc et si l'enchère n'est pas satisfaisante elle sera vendue en lot. Le tout conformément à un inventaire

Conditions—Comptant sur les lieux.
2 avril—2 3 4 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, Effets mobiliers, etc., etc.

Dans l'affaire de la succession de Mme Anna Maria Adelaide Raisiere, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A, No 2,196, et de la succession de John H. Rahders, No 28,786 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, toutes deux consolidées.

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 12 avril 1890, à 1 heure P. M., au local rue Miro, entre Ste Anne et Orléans en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rigtor, juge de la dite Cour, Division D, daté le 6 mars 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite à savoir:

Le contenu du dit local, comprenant meubles et effets mobiliers d'après inventaire en rigueur.

Conditions—Comptant sur les lieux.
30mars—30—6 12avril

PAR MACON, PAUL & DENIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrain de choix dans le Troisième District.

Succession de John Leonard Boey et de sa femme.

No 27,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI 3 mai 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 26 mars 1890 Dossier No 27,834, dans l'affaire de la succession de John Leonard Boey et de sa femme, il sera vendu à l'encan public, ce qui suit:

Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville sur le 1 côté nord de la rue Chartres (anciennement Moreau), entre Montegut et Clouet mesurant 24 pieds de face à la rue Chartres sur 104 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations.

Conditions—Un tiers ou plus comptant le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement garanti par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété, l'acquéreur assumera les taxes de l'année courante 1890.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant Gustave Legardeur, notaire. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

29 mars—29 avril 5 12 19 26 mai 3

Cottage double rémunératif dans le Sixième District.

Maison double en bois No 105 rue Bordeaux, entre Magazine et Camp.

Cottage double No 1052 rue Constance, entre les avenues Peters et Octavia.

Deux îlets de terre dans le Septième District.

Succession de Romain Buissière.

No 20,813—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division [illegible]

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 26 avril 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 7 mars 1890, Dossier No 20 813 pour le compte de la succession Romain Buissière il sera vendu à l'encan à savoir—

1° Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 235 borné par les rues Bordeaux, Camp, Valence et Magazine désignés comme les lots 5 et 6 se touchant et mesurant chacun 28 pieds 6 pouces de face à la rue Bordeaux sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations sur la propriété consistent en un cottage double en bois connu par le No 105 rue Bordeaux, bien subdivisé en. bon voisinage, rendant $17 par mois, toujours loué.

2° Un îlet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 347, borné par les rues Constance, Octavie et Laurel et l'avenue Peters, désigné comme le No 23 sur le plan de Pilié et de Pouyriy, architectes, en date du 25 avril 1868 et mesurant 33 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds. Les améliorations consistent en un cottage double en bois, avec galerie sur le devant, connu par le No 1052 rue Constance, étant tout près de la station du chemin de fer, Cité, rendant $15 par mois.

3° Un îlet de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, désigné par le No 387 et borné par les rues Cambronne, Madison, Burtheville et Ontario.

4° Un îlet de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième District de cette ville, désigné par le No 391 et borné par les rues Cambronne, Madison, Maple et Dunleith.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en crédit d'un et deux ans en billets portant hypothèque, etc., sur la propriété vendue, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir de la date jusqu'à entier paiement. Garantie, avec toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes dues et exigibles en 1890 à payer par l'acquéreur.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Gus. Prost, notaire.

22mars—22 29 avril 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété attrayante dans le Sixième District.

Voisinage s'améliorant, près du Parc Audubon.

Magnifique îlet de terre subdivisé en grands et désirables lots.

Jolie maison en bois, écurie, etc., rue State entre Constance et Laurel.

Succession de Mme Virginia Raleff, femme décédée de William H. Yeomi.

No 26,876—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR MACON, PAUL & DENIS—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 19 avril 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 7 mars 1890, Dossier 26 876 pour le compte de la succession de Mme Virginia Raleff femme décédée de Wm H. Yeomi, il sera vendu à l'encan, savoir:

Un certain îlet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville, désigné comme îlet No 12 et borné par les rues State, Constance, Laurel et la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, le dit îlet étant subdivisé en dix huit lots, numérotés de un à dix-huit, conformément au plan des dits lots par certificat du voyer fait par C. M. Williams, député voyer de ville, en date du 23 mai 1889, et déposé en l'étude de Benj. Ory, notaire.

Conformément au dit plan les dits lots mesurent comme suit:

Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurent chacun 30 pieds de face à la rue State sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues State et Laurel, et le lot No 10 forme l'encoignure des rues State et Constance. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles. Le lot No 14 forme l'encoignure de la rue Constance et de la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, et mesure 33 pieds 5 pouces de face à la rue Constance, 35 pieds 0 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 150 pieds du côté du lot No 13, 150 pieds 2 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville.

Le lot No 15 forme l'encoignure de la rue Laurel et de la ligne de division de Bloomingdale et de Hurstville et mesure 33 pieds 4 pouces de face à la rue Laurel, 35 pieds 10 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de 150 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville, et 150 pieds de profondeur du côté du lot No 16.

Les lots 16, 17 et 18 mesurent chacun 33 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations faisant face à la rue State consistent d'un cottage désirable, écurie, etc. Le tout devant être vendu en lots au gré et convenance des acquéreurs.

Conditions—Une moitié comptant et le reste en un crédit de 1 et 2 ans en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent à partir de la date jusqu'au paiement final; ensemble avec les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Benj. Ory, notaire. L'acquéreur assumera les taxes de l'année courante; 10 pour cent de dépôt au moment de la vente.

8mars—15 22 29—avril 5 12 17

Actions de chemin de fer à l'encan.

Succession de Samuel Marx.

No 25,051—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & DENIS—Albert Paul, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 2 avril 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 20 mars 1890 Dossier No 25,051, pour compte de la succession de Samuel Marx, sera vendu à l'encan à savoir:

Trente-six actions du fonds capital du New Orleans and Carrollton R. R. Co.

Termes—Comptant avant le transfert.
2 mars—21 29—2avril

S. GARDES, PRES'NT. W. W. GIRAULT, CAISSIER.

AMERICAN NATIONAL BANK

47 RUE DU CAMP.

Fait les affaires de banque en général et vend du change, en sommes au gré des acheteurs, sur toutes les principales villes d'Europe, d'Angleterre et du Continent européen.

15 juil—1an—dim.mercredi